

La mise en place du Régime québécois d'assurance parentale a bonifié l'offre de prestations dont peuvent se prévaloir les parents du Québec lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Mais au-delà de cette réalité, qu'est-ce qui a changé chez les familles québécoises ? Ce régime a-t-il eu des retombées économiques et sociales ? Et si oui, lesquelles ? Les recherches sur lesquelles s'appuient plusieurs articles qui composent ce bilan offrent des réponses, des constats et des réflexions de grand intérêt sur ces questions. Dans son article, Sophie Beauchemin présente les grands constats que l'on doit tirer.

C O N C L U S I O N

6.1 LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE : REGARD SUR LE CHEMIN PARCOURU

P A R S O P H I E B E A U C H E M I N

Les attentes étaient élevées à l'endroit du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) lorsqu'il a été mis en place en 2006. Ce régime, ou plutôt l'éventualité d'un tel régime, les Québécoises et les Québécois en entendaient parler depuis les années 1990 ! Après dix ans de vécu, le moment était venu de jeter un regard d'ensemble sur le Régime et sur ses retombées. C'est le défi que s'est donné le Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP) en documentant ses incidences et en diffusant largement cette information auprès des premiers concernés, soit les cotisantes et cotisants au Régime, qui sont à la fois des travailleuses et travailleurs salariés ou autonomes et des employeurs.

Plusieurs des articles produits pour alimenter cette réflexion puisent leur source dans des recherches originales menées de façon autonome par des chercheuses et chercheurs universitaires. Ces textes sont représentatifs des grands constats que l'on retrouve dans la littérature consacrée aux effets des régimes parentaux.

Outre le fait que le RQAP ait amélioré les conditions permettant aux parents du Québec de bénéficier de prestations de remplacement du revenu à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, procure-t-il des effets mesurables pour les prestataires, pour les familles, pour les milieux de travail ? Rappelons que le RQAP offre un remplacement de revenu substantiel, mais que sa durée d'environ douze mois est relativement limitée dans la vie d'un enfant et de sa

famille, contrairement, par exemple, aux services de garde qui peuvent se prolonger sur une période de cinq ans. Ainsi, avant d'entreprendre la recension des écrits scientifiques, aucune évidence ne s'imposait en réponse à cette question.

Au terme de ce bilan, la réponse est oui. On peut bel et bien attribuer des retombées mesurables au RQAP. Mais il y a plus encore. Les travaux des chercheuses et chercheurs nous permettent de mieux cerner les déterminants du comportement des prestataires. Qu'est-ce qui explique que certains parents ne prennent pas le nombre maximal de semaines de prestations auxquelles ils ont droit ? Qu'est-ce qui amènent les pères à se prévaloir des prestations de paternité ou parentales ? Pourquoi les mères sont-elles largement les bénéficiaires des prestations parentales qu'une minorité de couples se partagent ?

En guise de conclusion, cet article reprend sous deux angles les principaux constats que dressent les collaboratrices et collaborateurs au bilan : les déterminants du comportement des prestataires quant à leur utilisation du RQAP et les effets mesurables du Régime sur différents indicateurs économiques et sociaux.

LES FACTEURS DÉCISIFS QUI ORIENTENT LA PRISE DE PRESTATIONS DU RQAP

LE NIVEAU DE REVENU

Le niveau de revenu des nouveaux parents influence directement le fait de se prévaloir de prestations du RQAP, ainsi que la durée de celles-ci. Dans leur article, Lacroix, Clavet et Corneau-Tremblay démontrent une relation étroite entre la participation au Régime et le centile de revenu. La relation entre ces deux variables serait plus forte pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, les hommes dont les revenus sont inférieurs au quarantième centile ont des comportements similaires, mais dès qu'ils passent ce seuil, leur probabilité de bénéficier du RQAP augmente de façon linéaire jusqu'au 90^e centile de revenu, puis chute brusquement. Chez les femmes, les chercheurs ont observé que c'est dès qu'elles franchissent le deuxième centile de revenu qu'une forte majorité d'entre elles bénéficient du Régime.

Le revenu des nouveaux parents est aussi étroitement corrélé à la durée de la période de prestations. Chez les mères, Lacroix, Clavet et Corneau-Tremblay ont observé que cette durée augmente de façon soutenue du 20^e au 80^e centile de revenu et décroît par la suite. Chez les hommes, le revenu agit de façon différente sur la durée des prestations. On constate peu de variation chez ceux dont le revenu se situe entre les 3^e et 80^e centiles. Toutefois, les hommes ayant des revenus élevés, donc supérieurs au 80^e centile, prennent en général les prestations pendant une plus courte période. On note en effet une baisse ténue mais continue de leur durée au fur et à mesure que les centiles de revenu augmentent.

LES PARAMÈTRES DU RQAP

La configuration des politiques publiques peut inciter les clientèles ciblées à modifier leur comportement. C'est ce que semble avoir fait le RQAP pour les pères et, dans une moindre mesure, pour les mères. L'offre de prestations plus généreuses que celles qui sont accordées ailleurs au Canada et la possibilité pour les pères de se prévaloir d'un congé qui leur est dédié et ne peut être transféré à la mère peuvent expliquer les observations suivantes.

En comparant le comportement des parents canadiens et québécois au regard de la prise de prestations du régime parental applicable dans leur province avant et après l'implantation du RQAP, Lacroix, Clavet et Corneau-Tremblay confirment que l'introduction du Régime a eu une influence indéniable à cet égard de même que sur la durée des prestations. Chez les femmes, la proportion de celles qui ont demandé des prestations a augmenté sensiblement lors de l'introduction du RQAP, soit une hausse de 11,9 à 16,9 points de pourcentage. Au cours des premières années suivant son implantation, le Régime s'est également traduit par la prolongation des prestations.

Chez les pères, l'introduction du RQAP a eu des effets très marqués. Lacroix, Clavet et Corneau-Tremblay établissent la hausse de 32 points de pourcentage des demandes de prestations des pères québécois l'année de son implantation et à plus de 60 points de pourcentage pour les années en 2012 et 2013. L'effet du Régime sur la durée des prestations serait également marqué, se situant entre quatre et cinq semaines. Ce résultat correspond au nombre de semaines dédiées à l'usage exclusif des pères, lequel oscille de trois à cinq semaines selon la formule retenue par les parents.

Andrea Doucet et Lindsey McKay arrivent au même constat par une démonstration tout à fait différente, reposant sur des entrevues réalisées avec des couples. Elles démontrent que dans leur cas, la prise d'un congé parental est conditionnée par la reconnaissance du rôle de premier pourvoyeur de soins aux nourrissons, et ce, tant pour la mère que pour le père. Ce constat amène Doucet et McKay à affirmer que les régimes parentaux doivent remplir deux conditions essentielles pour favoriser la participation des pères : l'existence de prestations qui leur sont exclusives et non transférables à la mère, ainsi qu'un remplacement du revenu avantageux.

LES MILIEUX DE TRAVAIL ET LE RÉSEAU RELATIONNEL

Un autre des déterminants majeurs qui influencent le comportement des nouveaux parents dans leur prise de prestations d'un congé parental est sans contredit la réceptivité ou la résistance qu'expriment les milieux de travail. Les recherches de Diane-Gabrielle Tremblay démontrent que l'instauration d'un régime comme le RQAP contribue à modifier les attitudes face à la prise de congés et de prestations, particulièrement chez les hommes.

L'introduction de prestations exclusives aux pères aurait effectivement créé une nouvelle norme sociale. Plusieurs milieux de travail ont ainsi intégré le fait que les pères québécois s'absentent de trois à cinq semaines à la venue de leur enfant.

Toutefois, Tremblay démontre bien que cette ouverture n'est pas acquise dans tous les milieux et que certains, très compétitifs, exercent des pressions directes et indirectes sur les nouveaux parents et les amènent à écourter la durée des prestations ou à maintenir un lien avec leurs dossiers pendant leur congé parental.

Cette pression s'exercerait davantage sur les hommes que sur les femmes, révélant que les milieux de travail et le réseau relationnel des parents ne perçoivent pas de la même façon la contribution aux soins de l'enfant attendue de la mère et du père. Andrea Doucet et Lindsey McKay ont, à ce propos, recueilli des témoignages intéressants de mères ayant écourté la durée de leurs prestations et ayant subi les jugements de collègues et de personnes de leur entourage. À l'inverse, les pères qui désirent prolonger leur période de prestations sont, encore aujourd'hui, mal perçus dans certains milieux.

LA MESURE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU RQAP

LES REVENUS DE TRAVAIL DES FEMMES

Le cadre légal balisant le RQAP est conçu de façon à protéger le lien d'emploi entre les prestataires et leur employeur respectif. Bien qu'à petite échelle, Diane-Gabrielle Tremblay et Annick Vallières ont fait ressortir que certains parents jugent avoir été pénalisés dans leur cheminement de carrière après avoir pris des prestations du RQAP, alors que l'analyse quantitative réalisée par Lacroix, Clavet et Corneau-Tremblay permet de mesurer les effets réels du Régime sur les revenus.

Chez les femmes, en comparant la croissance des revenus de la cohorte de mères québécoises ayant eu un enfant avant l'introduction du RQAP (2005) et celles dont ce fut le cas à la suite de son implantation (2006), les chercheurs ont identifié une croissance des revenus d'environ trois points de pourcentage supérieurs de la deuxième cohorte comparativement à celles de la cohorte de 2005, et ce, sur un horizon de cinq ans après la naissance. Il s'agit là d'un constat intéressant sur les incidences du RQAP sur les revenus des mères dans les années suivant leur période de prestations. Il est donc possible d'en conclure que, globalement, la participation au Régime ne comporte pas de conséquences négatives sur les revenus. Les effets seraient même légèrement positifs pour les mères et neutres pour les pères.

LA PARTICIPATION DES PERSONNES À FAIBLE REVENU

L'analyse comparative Québec-Canada réalisée par Sophie Mathieu, Lindsey McKay et Andrea Doucet démontre que l'introduction du RQAP au Québec en 2006 a suscité une augmentation de la proportion de mères qui se sont prévaluées de prestations de maternité et parentales. Alors que, dans le reste du Canada, environ 64 % des mères bénéficient des prestations offertes en vertu du Régime d'assurance-emploi, ce taux a grimpé à 80,5 % au Québec en 2007 et a poursuivi sa croissance jusqu'à atteindre 89,3 % en 2013, alors qu'il demeure stable ailleurs au pays.

La démonstration de Mathieu, McKay et Doucet permet de comprendre que c'est dans les ménages ayant des revenus inférieurs à 30 000 \$ que le RQAP a permis de faire le plus de gains. En effet, le taux de participation au Régime de mères de ces ménages s'élevait à 85,4 % en 2013, alors qu'il était de 43,6 % dans les autres provinces.

Lacroix, Clavet et Corneau-Tremblay font également la démonstration que ce sont les mères à faible revenu qui ont été les plus incitées à bénéficier du RQAP. Ils soutiennent ainsi que la proportion de celles qui touchent un revenu inférieur à 20 000 \$ ayant bénéficié de prestations parentales a augmenté de 20 points de pourcentage à la suite de l'instauration du RQAP.

LES NAISSANCES

Les travaux de Lacroix, Clavet et Corneau-Tremblay sont les premiers à permettre de mesurer l'effet de l'introduction du RQAP sur les naissances. Il est vrai que si l'on observe le nombre de naissances au Québec, on peut noter une hausse, amorcée en 2005, mais fortement accentuée en 2006, année où le Régime a été introduit. Cependant, de nombreuses variables interviennent dans la décision d'avoir un enfant et la simple observation de l'évolution des naissances ne pouvait en rien permettre de tirer un constat quant au rôle du RQAP à cet égard.

En soumettant à un contrôle une vingtaine de variables qui peuvent influencer la natalité, les chercheurs concluent que la probabilité d'observer une naissance dans les années qui ont suivi l'implantation du RQAP est plus élevée qu'en 2004, considérée comme une année de référence. Cette probabilité a augmenté de 2006 à 2007, puis a décliné de façon constante par la suite, bien que demeurant supérieure au niveau de 2004. Ainsi, la probabilité d'observer une naissance en 2012, dernière année d'observation des chercheurs, est de 0,3 % plus élevée qu'en 2004, ce qui représenterait approximativement 2 200 naissances additionnelles.

Dans son article consacré à la revue de la littérature, Annick Vallières en arrive au même constat : les congés parentaux exerceraient un effet positif, bien que faible, sur la fécondité.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Plusieurs chercheuses et chercheurs de différents pays s'intéressent à l'influence de l'introduction d'un congé rémunéré à l'usage exclusif des pères sur la répartition des tâches domestiques dans les couples et sur les soins donnés aux enfants. Le fait que le RQAP soit le seul régime en Amérique du Nord à comprendre un tel congé en fait un champ d'étude intéressant.

L'étude menée par Erin M. Rehel démontre que l'offre de congés rémunérés réservés aux pères amène ceux-ci à concevoir différemment leur rôle parental. En effet, un congé de quelques semaines remettrait en question le caractère supposément naturel des capacités parentales que l'on attribue aux mères en accordant aux pères le temps de vivre la parentalité de façon similaire.

Annick Vallières dresse le même constat. Bien que la littérature fasse ressortir que les congés de paternité améliorent globalement l'égalité des sexes dans la sphère privée, les études menées sur l'investissement des pères à plus long terme dans la sphère domestique ne montrent aucune évidence à cet égard.

LES AUTRES RETOMBÉES

L'article d'Annick Vallières, tiré de sa revue de la littérature, permet d'identifier certains effets intéressants des régimes parentaux documentés. Sans précisément porter sur le RQAP, les incidences de régimes comparables offrent des pistes de recherche d'intérêt.

Dans la littérature récente, on note avant tout l'effet positif, bien que souvent ténu, des régimes parentaux sur la santé des mères, et plus spécifiquement sur leur santé mentale. Les congés de maternité rémunérés contribueraient ainsi à réduire la détresse psychologique, l'anxiété et la dépression post-partum. L'offre de congés de paternité contribuerait également à la bonne santé mentale des mères.

En ce qui concerne l'effet distinct des régimes parentaux sur les enfants, la littérature ne permet pas de tirer des conclusions probantes, outre le fait que la durée du congé rémunéré accordé aux mères influence directement la durée de l'allaitement.

CONCLUSION

Le RQAP est l'un des derniers grands régimes publics à avoir vu le jour au Québec. Avec l'implantation et le développement des services de garde à contribution réduite dans les années 1990 et la mise en place du Soutien aux enfants en 2005, il constitue un pan important des mesures destinées aux familles québécoises.

Il ne fait guère de doute que ce régime suscite l'adhésion des familles. Depuis son implantation, le taux de participation des nouveaux parents québécois est en croissance constante, atteignant 88 % à ce jour, et la proportion de ceux qui utilisent la durée complète des prestations auxquelles ils ont droit se chiffre à 81 %. Quant à la participation des pères au RQAP, on constate que dans 79 % des naissances couvertes, ils se prévalent des prestations qui leur sont offertes.

À l'occasion des dix ans du RQAP, il apparaissait nécessaire d'aller au-delà de ces résultats de participation pour mesurer les effets collatéraux du régime qui n'étaient pas nécessairement anticipés. Cet exercice n'aura pas été vain, car des constats de grand intérêt se dégagent des analyses produites, lesquels permettent de mieux cerner l'environnement dans lequel évolue le Régime et soulèvent de grands enjeux, qui devront être considérés dans toute question relative à son évolution.

